



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024_261

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

TRANSITION NUMÉRIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**RENFORCEMENT DE LA DETECTION DE PROJETS INNOVANTS VISANT A GENERER
DES PARTENARIATS AVEC LES INDUSTRIELS LOCAUX OU DE NOUVELLES
IMPLANTATIONS D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE - DECISION MODIFICATIVE**

Vu la décision n°2024_078 en date du 9 février 2024, par laquelle le Président a autorisé la signature du marché avec le Collectif Startups Industrielles France, ayant son siège social au Bel Air Business à Villeurbanne (69100), 44 avenue Paul Kruger pour une prestation de promotion territoriale et pour l'organisation d'une « Learning Expedition » pour un montant total de 10 000 € net de taxe,

Considérant qu'une erreur a été commise dans le devis fourni par l'association Collectif Startups Industrielles France, celle-ci n'étant pas exonérée de TVA sur les prestations visées par le devis,

Considérant que le Collectif Startups Industrielles France a fourni un devis modifié avec un montant de 10 000 € TTC, soit 8 333,33 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de modifier la décision n°2024_078 en date du 9 février 2024, en indiquant que le montant total de la prestation est de 8 333,33 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...5. AVR. 2024

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 AVR. 2024

Et de la publication le : - 5 AVR. 2024

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



DUBY Sophie

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke.